

# *Charte de la Coordination Etrangers Vaucluse*

## CHARTE

### Préambule

Depuis quelques années, les multiples modifications et le durcissement de la législation concernant les étrangers rendent de plus en plus difficile leur accès au droit. De plus les recours contentieux en première instance ou en appel aboutissent rarement.

Les besoins d'un travail d'information et de conseil de qualité restent considérables et, à défaut d'y répondre, nous devons déplorer la survivance d'officines douteuses qui tirent profit de la vulnérabilité des personnes accueillies.

Ces constats amènent les signataires de la charte effectuant l'accueil des étrangers en Vaucluse à créer la présente coordination, en vue d'une meilleure prise en charge des personnes dans le sens de la protection, du respect de chaque individu et de ses droits.

Ils s'engagent à poursuivre les objectifs développés ci-dessous, et ce, dans le respect des modalités de fonctionnement et des principes éthiques communs.

### Principes éthiques

Les membres de la coordination, personnes physiques ou morales, s'engagent à :

- Agir en toute indépendance en préservant leur liberté d'expression et de critique vis-à-vis des pouvoirs publics.
- Accueillir les personnes sans distinction de statut administratif, d'opinion, de genre, de religion, de langue ou d'origine.
- Accueillir et accompagner les personnes dans le respect des règles de confidentialité, de l'écoute et avec le recours, si nécessaire (et si possible) à un interprète qualifié.
- Proposer un accueil et un accompagnement gratuit et sans contrepartie.
- Respecter le libre choix des personnes accueillies d'accepter ou de refuser l'accompagnement proposé.

### Objectifs

Afin d'améliorer l'accompagnement, le suivi et l'orientation des publics accueillis, la coordination se fixe comme objectifs de :

- Réaliser un état des lieux (et sa mise à jour régulière) des acteurs impliqués dans l'accueil des personnes étrangères.
- Travailler en réseau.
- Identifier les carences et dysfonctionnements en matière d'accueil des étrangers et travailler collectivement à y remédier.
- Proposer des initiatives et actions collectives.

## Conditions d'adhésion et de fonctionnement

- La demande d'adhésion à la coordination doit être soumise à l'ensemble de ses membres. En l'absence d'opposition motivée, l'adhésion est validée après signature de la charte lors d'une réunion.
- Les membres de la coordination s'engagent à diffuser, échanger et partager toutes pratiques et informations utiles. Une liste de diffusion a été créée à cet effet.
- Les modalités d'utilisation de la liste seront définies d'un commun accord par les adhérents.
- Chaque membre de la coordination peut appeler, en cas de besoin, à une réunion et se charger de son organisation et animation.

## Conditions d'exclusion

- Le manquement, par un des membres aux principes éthiques ou aux conditions définies ci-dessus, entraînera son exclusion. Cette exclusion sera prise à la majorité des membres présents lors d'une réunion où cette question aura été mise préalablement à l'ordre du jour.

## Organismes ou Réseaux signataires

L'EMBELLIE, ESPACE ACCUEIL AUX ETRANGERS, La CIMADE, le MRAP,

## Organismes ou Réseaux partenaires

L'ADVSEA, le CIDFF 84, le PIED A L'ETRIER,